



Pêches et Océans Fisheries and Oceans
Canada Canada

Océans, Habitat et
Espèces en péril
Région du Québec

Oceans, Habitat and
Species at risk
Quebec Region

Classif. sécurité / Security

Le 7 juillet 2009

Votre réf. /Your ref.

Monsieur François Lafond, président de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Notre réf./Our ref.
9530-002-35-087

**Objet : Construction d'une centrale hydroélectrique, courbe du Sault, rivière
Sheldrake – Réponses aux questions formulées en date du 23 juin 2009.**

Monsieur,

Le 23 juin dernier, la commission chargée du dossier mentionné en rubrique nous soumettait deux questions concernant le suivi des modifications proposées au projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Sheldrake.

La présente a pour objet de répondre à ces questions.

Le canal de dévalaison

Dans la deuxième série de questions et commentaires adressés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Pêches et Océans Canada exprimait des préoccupations quant à l'efficacité du caniveau de dévalaison proposé. Dans sa réponse, le promoteur a proposé d'agrandir le pertuis et de reprofiler le caniveau de dévalaison en y réduisant les pentes et en y augmentant l'épaisseur de la lame d'eau (document déposé DA19, p. 3, 4 et 9).

- 1- *Pêches et Océans Canada a-t-il analysé cette nouvelle proposition pour le canal de dévalaison et la juge-t-il satisfaisante?*

Cette nouvelle proposition a été analysée et a été jugée satisfaisante. La modification du canal d'amenée permettra de réduire substantiellement les vitesses de courant au droit de la grille fine permettant ainsi aux poissons de rebrousser chemin plus facilement ou d'avoir le temps de trouver et d'emprunter le pertuis pour dévaler dans le bief court-circuité. L'agrandissement du pertuis favorisera aussi sa détection par les poissons. Toutefois, des discussions devront avoir cours avec le promoteur pour évaluer la possibilité technique d'augmenter le nombre de pertuis. De plus, le reprofilage du

caniveau de dévalaison, notamment en ce qui a trait à la diminution de la pente, assurera une meilleure chance de survie pour les poissons qui l'utilisera, le cas échéant.

La perte d'habitat aux fosses nos 2 et 3

Au cours de l'audience publique, le promoteur a proposé, en guise de compensation pour les pertes d'habitats prévues dans le tronçon court-circuité en aval de la chute n° 1, d'agrandir le bassin de récupération à la sortie de la centrale pour y créer un habitat favorable au poisson (M. Bertrand Lastère, DT3, p. 55). Le représentant de Pêches et Océans Canada a répondu qu'il allait soumettre cette proposition à l'analyse du responsable de la compensation au sein de son ministère (M. Michel Lauzon, DT3, p. 56).

- 2- *Pêches et Océans Canada pourrait-il indiquer si cette proposition de compensation a été retenue et si le ministère en est arrivé à un consensus avec le promoteur sur la configuration des aménagements dans le secteur de la centrale et des fosses n^{os} 2 et 3.*

La proposition formulée par le promoteur est toujours en cours d'analyse par notre équipe. Pour le moment, Pêches et Océan Canada n'est pas en mesure de statuer si cette proposition de compensation peut être retenue. Il demeure des interrogations sur les conditions environnementales du bassin de récupération, notamment en ce qui a trait à la présence continue d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante, à l'attrait du site et à l'utilisation de ce bassin par le poisson.

Aucun consensus n'a encore été obtenu quant à la configuration des aménagements dans le secteur de la centrale et des fosses n° 2 et 3. Des discussions avec le promoteur devront avoir lieu pour compléter notre analyse. Advenant une décision ou l'obtention d'informations pertinentes à ce sujet dans un avenir rapproché, nous en informerons la commission, le cas échéant.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer directement avec nous en vous adressant au soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur Lafond, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Michel Lauzon, M. Sc. Biologie
Analyste - Protection de l'habitat du poisson

cc François Villeneuve, DÉEGP (version électronique)